



## 2 eme dossier surendettement

Par **arbelfort90**, le **06/11/2008 à 13:53**

Bonjour,

Après un jugement au tribunal suite à un recours d'un créancier, mon 1er dossier en avril 2007 est jugé irrecevable pour mauvaise foi.

J'ai attendu pratiquement un an pour prouver ma bonne foi en payant tant bien que mal mes créanciers et je redépose un dossier de surendettement en juin 2008 qui est recevable pour la BDF et il y a de nouveau un recours d'un créancier qui porte sur l'autorité de la chose jugée.

Pensez-vous que j'ai une chance au tribunal ?

Merci d'avance, votre avis m'intéresse beaucoup car je suis en grand stress avec cette affaire.

En vous remerciant d'avance.